08 juil 2022 -16:55

Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 8 juillet 2022, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe Rue de la Loi 16 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 02 11 https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos Service Rédaction +32 2 287 41 10 pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals Service Rédaction +32 2 287 41 22 elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge Service Rédaction +32 471 84 21 87 maxime.darge@premier.fed.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Défense : contribution belge en génie civil pour la construction d'un camp en Roumanie

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le déploiement d'un détachement de génie pour des travaux d'infrastructure dans un contexte international en Roumanie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense Rue Lambermont, 8 1000 Bruxelles Belgique +32 2 441 52 00 https://dedonder.belgium.be ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis Porte-parole (FR) +32 478 33 57 35 rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes Porte-parole (NL) +32 479 34 79 23 cedric.maes@mil.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Missions B-FAST en Ukraine et en Pologne

Sur proposition du Premier ministre chargé des Affaires étrangères Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur des missions B-FAST en Ukraine et en Pologne, dans le cadre de la crise ukrainienne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes Rue de la Loi, 16 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 02 11 https://premier.be contact@premier.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Collecte de données relatives aux marchés publics et aux contrats de concession

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et du ministre des PME David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la collecte des données dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession.

Pour pouvoir effectuer un monitoring, entre autres de la mesure dans laquelle les PME participent aux marchés publics, l'avant-projet de loi prévoit une méthode cohérente de collecte des données dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession. L'avant-projet de loi constitue donc une étape importante dans la mise en œuvre du plan d'action PME, approuvé le 19 novembre 2021 par le Conseil des ministres.

Cette nouvelle méthode de collecte des données prévoit un usage plus intensif des données disponibles dans le procès-verbal d'ouverture des offres. Dès lors, les plateformes électroniques pourront aussi être utilisées lors de l'introduction des offres pour les marchés publics inférieurs aux seuils européens et utilisant la procédure négociée sans publication préalable (ni mise en concurrence). Cette mesure entrera en vigueur au 1er septembre 2023.

En outre, une généralisation de l'avis d'attribution de marché est prévue à partir du 1er septembre 2023. Pour les marchés et accords-cadres dont le montant estimé est inférieur aux seuils fixés pour la publicité européenne, le pouvoir adjudicateur devra également envoyer un avis d'attribution de marché relatif aux résultats de la procédure de passation. Un avis simplifié sera toutefois utilisé pour ces marchés.

Par ailleurs, pour les marchés de faible montant, un avis d'attribution de marché ne sera pas imposé. Il suffira au pouvoir adjudicateur de transmettre chaque année quelques données clés sur ces marchés. À cette fin, il faudra utiliser un formulaire électronique spécifique qui sera mis à disposition par le service public fédéral BOSA dans la nouvelle plateforme e-Procurement.

Enfin, dans le cadre du rapportage, le Roi sera habilité à introduire des sous-catégories supplémentaires outre la définition générale européenne des PME. Cela permettra d'effectuer un monitoring détaillé de la participation des PME.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession, en ce qui concerne la gouvernance



Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes Rue de la Loi, 16 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 02 11 https://premier.be contact@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste Tour des Finances Boulevard du Jardin botanique, 50 1000 Bruxelles Belgique https://desutter.belgium.be info@desutter.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage 1000 Bruxelles Belgique +32 2 277 69 79 https://clarinval.belgium.be info@clarinval.belgium.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Julien Barreau
Porte-parole (FR)
julien.barreau@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans Porte-parole (NL) +32 474 40 63 35 jonas.clottemans@clarinval.belgium.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Marché public concernant des applications IT pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la maintenance des applications du SPF Finances.

Le SPF Finances travaille depuis 2020 à l'aide de contrats pluriannuels pour le développement, la maintenance et le testing de ses applications IT fiscales et non fiscales.

Étant donné que certains de ces contrats expireront au cours des deux prochaines années, le SPF Finances souhaite lancer un nouveau marché public contenant les lots suivants :

- développement et maintenance des services du SPF Finances
- testing des applications du SPF Finances
- soutien aux Service Operations

https://vanpeteghem.belgium.be

Le marché public est passé via une procédure ouverte avec publicité européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale Rue de la Loi, 12 1000 Bruxelles Belgique

Miet Deckers

Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Soutien à l'industrie aéronautique pour la recherche et le développement portant sur l'aviation propre

Sur proposition du secrétaire d'Etat pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération relatif au soutien à l'industrie aéronautique pour la recherche et le développement portant sur l'aviation propre, dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience ainsi que le projet d'amendement à l'accord de coopération existant pour le nouvel appel d'avances remboursables autour de la thématique « aviation propre ».

Le projet d'accord de coopération relatif à l'aviation propre vise à déterminer la répartition régionale du financement des activités de recherche et développement qui seront retenues dans le cadre d'un appel en soutien à l'industrie aéronautique par le gouvernement fédéral dans le cadre de la mesure fédérale "Recherche et développement (R&D) – Appel en soutien aux secteurs aéronautique et spatial" du Plan national pour la reprise et la résilience (PRR). Le projet prévoit la création d'un Comité de pilotage dans lequel les gouvernements fédéral et régionaux sont représentés et en définit les tâches.

Le projet d'amendement à l'accord de coopération relatif aux programmes Airbus vise à réaffecter le solde budgétaire de l'engagement de 2017 d'un programme lié à Airbus vers des projets d'aviation propre en vue d'un deuxième appel à projets de R&D portant sur l'aviation propre. Par rapport aux appels Airbus du passé, le scope change alors que les modalités financières de la mesure d'aide restent inchangées. Cela signifie que pour ce deuxième appel, un mécanisme d'avances remboursables sera utilisé et que le niveau de *Technological Readiness Level* de cet appel devrait être plus élevé que pour le premier appel où il s'agit de subventions.

Les organisations représentant l'industrie aéronautique belge ont pris note de la mesure fédérale en soutien à l'industrie aéronautique du PRR et de la réorientation du solde budgétaire d'un programme lié à Airbus vers des projets d'aviation propre.

Le Conseil des ministres marque son accord à ce que le projet d'accord de coopération et le projet d'avenant à l'accord de coopération existant soit mis à l'agenda du Comité de concertation.



Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique Rue Ducale, 61 1000 Bruxelles Belgique +32 2 207 19 00 https://dermine.belgium.be thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer Porte-parole (FR) +32 486 35 64 00 jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato Porte-parole (FR) +32 476 48 01 31 laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck Porte-parole (NL) +32 484 68 12 59 laurens.teerlinck@dermagne.fed.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Marché public relatif à la fourniture de profils IT pour le SPF Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public de mise à disposition de profils IT pour le SPF Justice.

Concrètement, le marché public se compose des 12 lots suivants :

- Governance, program- & projectmanagement, analyse
- Identity and Access Management, Privileged Access Management & security
- Réseau, serveur, Linux/Unix
- Business intelligence
- Développement dans des divers technologies
- Webcommunication
- · Profils Microsoft
- Bases de données
- Helpdesk
- Testing
- Specialisation Commvault
- Profils architecture

Le marché public sera passé via une procédure ouverte.



Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Kristel Janssen Porte-parole (FR) +32 479 49 69 77 kristel@teamjustitie.be

Edward Landtsheere Porte-parole (NL) +32 479 44 93 29 edward@teamjustitie.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Cadre juridique pour l'utilisation des ressources génétiques sous patrimoine fédéral

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Cet avant-projet de loi répond aux objectifs suivants :

- déterminer les conditions d'utilisation des ressources génétiques fédérales
- assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
- désigner l'autorité compétente pour l'inscription et la vérification des collections des établissements de recherche fédéraux au registre des collections

Pour cela, l'avant-projet de loi crée une obligation de notification de l'utilisation commerciale ou non commerciale des ressources génétiques fédérales (celles-ci comprennent les collections mais aussi toute ressource génétique provenant de la mer du Nord sous juridiction belge). L'avant-projet identifie des événements clairement identifiables déclenchant cette obligation de notification et prévoit également des exceptions, notamment pour les utilisateurs publiant leur recherche dans une revue ou un dépôt en accès libre. Les avantages qui seront partagés dans le cadre de cet avant-projet de loi devront être alloués à la conservation de la diversité biologique, ex situ ou in situ. L'avant-projet dispose que l'autorité compétente consulte les parties prenantes pour décider de l'allocation des avantages monétaires ou non monétaires.

L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat. Il est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et modifiant la loi organique du 27 décembre 1990 créant des fonds budgétaires



Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
https://khattabi.belgium.be
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole
adrien.volant@khattabi.fed.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres marque son accord sur le lancement de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit de l'achat et du soutien d'engins polyvalents pour la capacité militaire du génie, dans le cadre du plan fédéral de redémarrage et de transition. Les récentes inondations de l'été 2021 ont montré que la Défense avait urgemment besoin de renouveler le parc actuel d'engins polyvalents. Ces engins s'intègrent parfaitement dans la philosophie de dual use. D'une part, la Défense peut être rapidement déployée pour les missions « d'aide à la nation » et d'autre part, elle reste prête à se déployer avec ses moyens propres pour des opérations à l'étranger.

Après la commande de six engins en 2021, la commande des trois engins supplémentaires à l'aide des ressources libérées pour la Défense dans le plan fédéral de redémarrage et de transition est désormais approuvée. La commande d'un total de neuf engins s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique de la ministre Dedonder visant à rendre la Défense plus facilement et plus rapidement déployable en cas de crise, notamment avec des équipements militaires qui conviennent également à un déploiement rapide en cas de crise civile au sein de notre propre pays. Cette approbation est l'un des résultats concrets de cette opérabilité plus rapide dans le cadre de « l'aide à la nation » et de la création d'un centre logistique central à partir duquel les personnes et les ressources nécessaires peuvent être envoyées.

Le second marché public porte sur l'acquisition de biens et de services médicaux. L'objectif est de rendre les commandes plus efficaces et plus flexibles afin de répondre plus rapidement aux besoins de la composante médicale et de son personnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense Rue Lambermont, 8 1000 Bruxelles Belgique +32 2 441 52 00 https://dedonder.belgium.be ludivine.dedonder@mil.be Rodolphe Polis Porte-parole (FR) +32 478 33 57 35 rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes Porte-parole (NL) +32 479 34 79 23 cedric.maes@mil.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Elections: modifications et simplifications en prévision du scrutin de 2024

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé trois avant-projets de loi visant à simplifier et à améliorer le processus électoral en prévision du scrutin de 2024.

Il s'agit notamment :

- de modifications techniques ponctuelles de la législation
- de la modernisation du processus électoral via une digitalisation de certains documents électoraux : ainsi un dépôt totalement électronique d'une liste de candidats sera possible et les procès-verbaux des bureaux électoraux principaux seront intégralement digitaux
- de l'amélioration de l'organisation électorale en supprimant certains processus qui n'ont plus de raison d'être

Les avant-projets sont soumis à l'avis de l'Autorité de protection des données, du Conseil d'Etat et du Collège des cours et tribunaux.

Avant-projet de loi portant diverses modifications en matière électorale (I)

Avant-projet de loi portant diverses modifications en matière électorale (II)

Avant-projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique Rue de la Loi, 2 1000 Bruxelles Belgique +32 2 488 0511 https://verlinden.belgium.be info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke Porte-parole +32 473 85 16 68 marie.verbeke@verlinden.belgium.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Indépendants : prolongation du droit passerelle de crise pour mise en quarantaine

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à prolonger le droit passerelle de crise pilier 3 (quarantaine) pour les travailleurs indépendants.

Le projet d'arrêté royal vise à prolonger la mesure temporaire de droit passerelle de crise, qui a été instaurée pour soutenir les travailleurs indépendants contraints d'interrompre leur activité indépendante en raison d'une mise en quarantaine ou d'un isolement ou pour apporter des soins à un enfant, dans le cadre du Covid-19. La mesure existante est prolongée du 1er juillet au 31 décembre 2022.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant la loi du 23 mars 2020 modifiant la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des travailleurs indépendants et introduisant les mesures temporaires dans le cadre du Covid-19 en faveur des travailleurs indépendants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Julien Barreau
Porte-parole (FR)
julien.barreau@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans Porte-parole (NL) +32 474 40 63 35 jonas.clottemans@clarinval.belgium.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Adaptation du budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal fixant le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Suite à la troisième adaptation du budget des soins de santé de l'année 2022, plusieurs décisions prises ont un impact sur le budget global des hôpitaux dont le montant doit être adapté :

- le budget global pour 2022 est augmenté d'un montant de 269.667.120 euros afin de tenir compte des indexations déjà appliquées en 2022 et d'une hypothèse d'indexation en novembre 2022
- un budget de 23 millions d'euros a été libéré par le gouvernement afin de valoriser la spécialisation du personnel infirmier intégré dans une carrière IFIC, via l'octroi d'un complément de spécialisation
- un budget supplémentaire de 9 millions d'euros est prévu pour le développement de l'hôpital de jour. Ce montant était déjà prévu dans l'objectif budgétaire global, mais est transféré de la rubrique "Prix de la journée forfaitaire dans les hôpitaux généraux" vers la rubrique "Prix de la journée d'entretien (BMF)"
- dans l'accord social 2021-2022, il était prévu de financer les hôpitaux pour mettre en œuvre des mesures d'améliorations des conditions de travail. Cette mission est confiée aux fonds Maribel avec le budget prévu pour l'année 2021. En conséquence, le budget global est diminué de 46.364.470 euros
- le montant relatif à l'impact des recours pour l'année 2022 est diminué à 160.000.000 euros. Ce dernier montant représente l'estimation budgétaire des montants à rembourser aux hôpitaux du fait de l'annulation partielle des arrêtés royaux du 22 décembre 2016 et 24 janvier 2017 qui ont mis en œuvre les économies imposées au secteur hospitalier à partir de 2017

Le budget global recalculé pour 2022 pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux s'élève ainsi à 10.185.401.033 euros.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2021 fixant, pour l'exercice 2022, le budget global pour le Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux



Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23 1000 Bruxelles Belgique

https://vandenbroucke.belgium.be info@vandenbroucke.fed.be France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Adaptation du droit pénal fiscal spécial au nouveau Code pénal

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant adaptation du droit pénal fiscal spécial au nouveau Code pénal.

Le nouveau Code pénal modifie de manière très importante le Livre ler du Code pénal dans lequel la majorité des dispositions sont, par renvoi, également applicable à la matière pénale fiscale. Il s'agit notamment des sanctions de privation de liberté et d'amende qui sont maintenant classées selon un niveau déterminé par la gravité de l'infraction.

Le présent avant-projet modifie le Code des impôts sur les revenus 1992 et le Code de la taxe sur la valeur ajoutée afin de permettre à ces deux codes de s'adapter au nouveau Code pénal.

Il est dans un premier temps important que les articles de ces codes établissant des sanctions soient adaptés afin de déterminer un niveau de sanction cohérent avec le nouveau système de classification établi dans le nouveau Code pénal.

Le niveau de sanction devant s'appliquer en matière pénale fiscale est précisé et il est pour certains aspects dérogé aux règles établies par le nouveau Code pénal, notamment en ce qui concerne le montant des amendes.

Il est également prévu dans l'avant-projet de loi que les règles du sursis et de la suspension du prononcé seront applicables aux sanctions pénales fiscales en ce qui concerne les peines d'emprisonnement mais que cela ne sera pas possible pour les peines consistant en une amende.

Enfin une disposition est ajoutée dans le Code des impôts sur les revenus 1992 et le Code de la taxe sur la valeur ajoutée afin de prévoir que l'administration fiscale peut, dans tous les cas, se constituer partie civile lorsqu'un litige est porté devant le juge pénal.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.



Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale Rue de la Loi, 12 1000 Bruxelles Belgique https://vanpeteghem.belgium.be Miet Deckers Porte-parole miet.deckers@vincent.minfin.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les lieux fermés accessibles au public -Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les lieux fermés accessibles au public.

Au cours de l'élaboration de cet avant-projet, une concertation a été menée avec les différents secteurs et les entités fédérées. L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, répond aux objectifs suivants :

- Définir clairement des niveaux de référence directeurs, y compris la possibilité de purifier l'air.
- Encourager les exploitants de lieux fermés accessibles au public à mener une réflexion active sur la situation actuelle et sur la manière dont ils peuvent obtenir une meilleure qualité de l'air intérieur par le biais d'une analyse des risques et d'un plan d'action.
- Poser les jalons d'une certification et d'une labélisation pour déterminer de manière indépendante et objective la part de ventilation et de purification de l'air pouvant être atteinte dans un lieu donné et pour communiquer de manière compréhensible aux citoyens, au moyen d'un label, une partie des données recueillies.
- Créer une plate-forme interfédérale sur la qualité de l'air intérieur pour améliorer les connaissances en matière de qualité de l'air intérieur, soutenir les travaux visant à améliorer et à prévenir les situations à risque, rendre des avis stratégiques tant au niveau national qu'international.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue d'un dépôt à la Chambre des représentants.



Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23 1000 Bruxelles Belgique https://vandenbroucke.belgium.be info@vandenbroucke.fed.be France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

AFSCA : reconnaissance de la grippe aviaire de type H5 comme un incident imprévu

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres reconnaît l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène de type H5 comme un incident imprévu de sorte que l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) puisse augmenter son budget de gestion de crise de deux millions d'euros en 2022, en provenance des réserves de l'agence.

Depuis octobre 2020, l'Europe est confrontée à des infections par des virus de la grippe aviaire H5 hautement pathogènes chez les volailles commerciales, les oiseaux de compagnie et les oiseaux sauvages.

L'ampleur de l'épidémie actuelle est sans précédent. Depuis un an et demi, la maladie n'a jamais cessé de circuler, alors qu'avant 2020, elle était saisonnière et les infections étaient presque exclusivement constatées à la fin de l'automne et en hiver. En raison de leur caractère hautement pathogène, ces virus provoquent rapidement des symptômes graves et une mortalité importante dans les poulaillers et les élevages des détenteurs particuliers touchés.

Dans l'Union Européenne, plus de 68 millions de volailles ont déjà été tuées et détruites entre octobre 2020 et septembre 2021. Notre pays n'a pas été épargné non plus. Entre novembre 2020 et avril 2022, au total, plus de 520.000 volailles et oiseaux ont dû être tués. Les sites concernés doivent alors être entièrement et soigneusement nettoyés et désinfectés, de manière à ce que tout virus de la grippe aviaire présent soit détruit avant que l'élevage avicole concerné puisse reprendre ses activités.

L'épidémie doit être reconnue par le Conseil des ministres comme un événement imprévu, comme le stipule l'arrêté royal du 10 novembre 2005. Une fois autorisé, l'AFSCA prend en charge à partir de ses réserves la totalité des coûts opérationnels des activités d'élimination, de surveillance et de testing, ce qui génère des coûts de fonctionnement considérables et imprévus. Ces réserves seront restaurées dès que possible après la fin de l'épizootie.



David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage 1000 Bruxelles Belgique +32 2 277 69 79 https://clarinval.belgium.be info@clarinval.belgium.be Julien Barreau
Porte-parole (FR)
julien.barreau@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans Porte-parole (NL) +32 474 40 63 35 jonas.clottemans@clarinval.belgium.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Ukraine : financement de divers organismes internationaux

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le prélèvement de 38 058 322 euros sur la provision interdépartementale « Ukraine » afin de satisfaire à diverses obligations internationales.

Il s'agit :

- de mesures d'assistance au titre de la Facilité européenne pour la paix en vue de soutenir les forces armées ukrainiennes
- d'une contribution financière complémentaire vis-à-vis du Conseil de l'Europe à la suite de l'exclusion de la Russie de l'organisation
- de contributions financières volontaires à six initiatives de divers organismes internationaux qui favorisent la lutte contre l'impunité et la promotion de l'État de droit, des droits de l'homme et du droit humanitaire international :
 - la mission de surveillance des droits de l'Homme en Ukraine du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme
 - la mission de surveillance des droits de l'Homme en Ukraine du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
 - le Fonds européen pour la démocratie
 - le mécanisme de surveillance et de communication sur les violations graves commises contre des enfants dans les situations de conflit armé dirigé par l'UNICEF
 - le Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire des Nations Unies
 - le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits des Nations Unies



Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes Rue de la Loi, 16 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 02 11 https://premier.be contact@premier.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique Rue de la Loi, 2 1000 Bruxelles Belgique +32 2 488 0511 https://verlinden.belgium.be info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke Porte-parole +32 473 85 16 68 marie.verbeke@verlinden.belgium.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Addendum à l'accord de coopération relatif au développement de la nouvelle application de gestion des résultats électoraux

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'addendum à l'accord de coopération du 3 novembre 2015 en vue du développement commun d'une nouvelle application de gestion des candidatures et de transmission des résultats électoraux.

L'accord de coopération de 2015 réglait notamment la répartition financière, entre les parties prenantes, des coûts de développement initiaux de l'application « Martine ». L'article 6 de cet accord de coopération prévoit que la maintenance évolutive de l'application est à charge de chaque Partie suivant l'élection pour laquelle elle est compétente.

En prévision des élections simultanées (Parlement européen – Chambre – Régions/Communautés) de mai/juin 2024 et des élections locales d'octobre 2024, les administrations fédérales, régionales et communautaires préparent les modifications évolutives nécessaires pour ces scrutins. Tout comme pour le développement initial de l'application « Martine », il y a un intérêt évident à répartir le coûts des évolutions communes de cette application entre les différentes Parties à l'accord de coopération. Ceci permet en effet des économies d'échelle pour chaque partenaire. Un projet d'addendum à l'accord de coopération initial de 2015 a donc été rédigé afin de définir la clé de répartition entre les Parties pour des commandes communes de maintenance évolutive de l'application « Martine ».

Le projet d'addendum est soumis au Comité de Concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes Rue de la Loi, 16 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 02 11 https://premier.be contact@premier.be



Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique Rue de la Loi, 2 1000 Bruxelles Belgique +32 2 488 0511 https://verlinden.belgium.be info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke Porte-parole +32 473 85 16 68 marie.verbeke@verlinden.belgium.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Plan national pour la reprise et la résilience : suivi des travaux et modification du plan

Sur proposition du secrétaire d'Etat pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a pris une série de décisions dans le cadre du suivi des travaux et de la modification du Plan national pour la reprise et la résilience.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a :

- approuvé le projet d'accord de coopération concernant l'utilisation de la Facilité pour la reprise et la résilience RRF. Ce projet sera soumis pour approbation au Comité de concertation du 13 juillet 2022
- approuvé les arrangements opérationnels entre la Belgique et la Commission européenne en ce qui concerne les jalons et cibles sous compétence fédérale. Les arrangements opérationnels seront soumis pour approbation au Comité de concertation du 13 juillet 2022. Ils seront ensuite signés et transmis à la Commission européenne dans les meilleurs délais
- pris acte du report de la soumission de la première demande de paiement à l'automne 2022
- approuvé le démarrage des travaux de modification du Plan pour la reprise et la résilience, suite à l'actualisation des subsides RRF alloués à la Belgique, suivant une nouvelle méthodologie. Cette méthodologie sera soumise pour approbation au Comité de concertation du 13 juillet

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique Rue Ducale, 61 1000 Bruxelles Belgique +32 2 207 19 00 https://dermine.belgium.be thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer Porte-parole (FR) +32 486 35 64 00 jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato
Porte-parole (FR)
+32 476 48 01 31
laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Réouverture de l'ambassade de Belgique à Kiev

Sur proposition du Premier ministre chargé des Affaires étrangères Alexander De Croo et de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la réouverture de l'ambassade de Belgique à Kiev par un nouvel Ambassadeur de Belgique.

Une mission exploratoire avait été menée par la Défense et les Affaires étrangères à Lviv et à Kiev en mai 2022 dans le but d'examiner si un retour de la représentation diplomatique belge en Ukraine était possible et dans quelles conditions.

La Défense fournira un soutien matériel et humain à l'appui de la réouverture de l'ambassade. La réouverture est prévue le 11 juillet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes Rue de la Loi, 16 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 02 11 https://premier.be contact@premier.be

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense Rue Lambermont, 8 1000 Bruxelles Belgique +32 2 441 52 00 https://dedonder.belgium.be ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis Porte-parole (FR) +32 478 33 57 35 rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes Porte-parole (NL) +32 479 34 79 23 cedric.maes@mil.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Bureaux supplémentaires pour la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE

Sur proposition du Premier ministre chargé des Affaires étrangères Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prise en location temporaire d'espaces de bureaux supplémentaires pour la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE, en vue de la présidence belge du Conseil de l'UE en 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes Rue de la Loi, 16 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 02 11 https://premier.be contact@premier.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Accès au marché du travail pour les chercheurs étrangers et les membres de leur famille

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à des mesures régissant les autorisations de travail des chercheurs et des membres de leur famille au sein de l'UE pendant l' « année de recherche d'emploi » au terme de leurs recherches.

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2016/801 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair, un avant-projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 relative à l'accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers a été soumis à la Chambre le 16 juin 2022.

Ces modifications prévoient un droit au séjour d'une durée d'un an pour les chercheurs à des fins de recherche d'emploi ou de création d'une entreprise.

Il convient d'ouvrir l'accès au marché du travail pour les chercheurs et les membres de leur famille qui se trouvent dans cette situation particulière de séjour. L'arrêté royal du 2 septembre 2018 est adapté en ce sens.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 septembre 2018 portant exécution de la loi du 9 mai 2018 relative à l'occupation de ressortissants étrangers se trouvant dans une situation particulière de séjour



Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard Porte-parole (FR) +32 476 20 37 84 nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck Porte-parole (NL) +32 484 68 12 59 laurens.teerlinck@dermagne.fed.be



08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Répartition des compétences en matière de stockage de l'électricité

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé une note sur la répartition des compétences en matière de stockage.

Le 22 juin 2022, des consultations ont été organisées sur l'interprétation de la répartition des compétences en matière de stockage entre les cabinets Energie des régions et du gouvernement fédéral.

Au cours de ces consultations, il a été convenu d'utiliser un critère de tension (volts) pour déterminer la limite entre le grand et le petit stockage, plutôt qu'un critère de capacité (watts) :

- si l'installation de stockage est raccordée au réseau de distribution (à une tension inférieure ou égale à 70kV), l'installation est considérée comme "pas grande" et relève de la compétence régionale
- si l'installation de stockage est raccordée au réseau de transmission (à une tension supérieure à 70kV), elle est considérée comme une grande installation de stockage et relève de la compétence fédérale

Cette interprétation de la répartition des compétences en matière de stockage n'a aucune incidence sur l'obligation d'obtenir une autorisation pour les installations de production de 25 MW et plus (décret royal du 11 octobre 2000).

Les modifications nécessaires de la loi électricité seront soumises au Conseil des ministres avant les vacances d'été. Les modifications nécessaires des arrêtés d'exécution qui devront suivre de la modification de la loi, seront soumises au Conseil des ministres après les vacances d'été. Les Régions seront impliquées dans les préparatifs.

Le Conseil des ministres charge la ministre de l'Energie de soumettre cette note au Comité de concertation du 13 juillet 2022 pour approbation.

De cette manière, une solution consensuelle est présentée au Comité de concertation concernant le conflit de compétences identifié par le gouvernement flamand en ce qui concerne l'obligation de permis fédéral pour les installations de stockage et les procédures de recours annoncées contre la loi concernée et l'arrêté royal qui a introduit cette obligation.



Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie Tour des Finances Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage 1000 Bruxelles Belgique +32 2 277 70 29 info@vanderstraeten.belgium.be StéphanieMaquoi Porte-parole (FR) +32 478 69 57 84 stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir Porte-parole (NL) +32 473 62 65 48 jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

